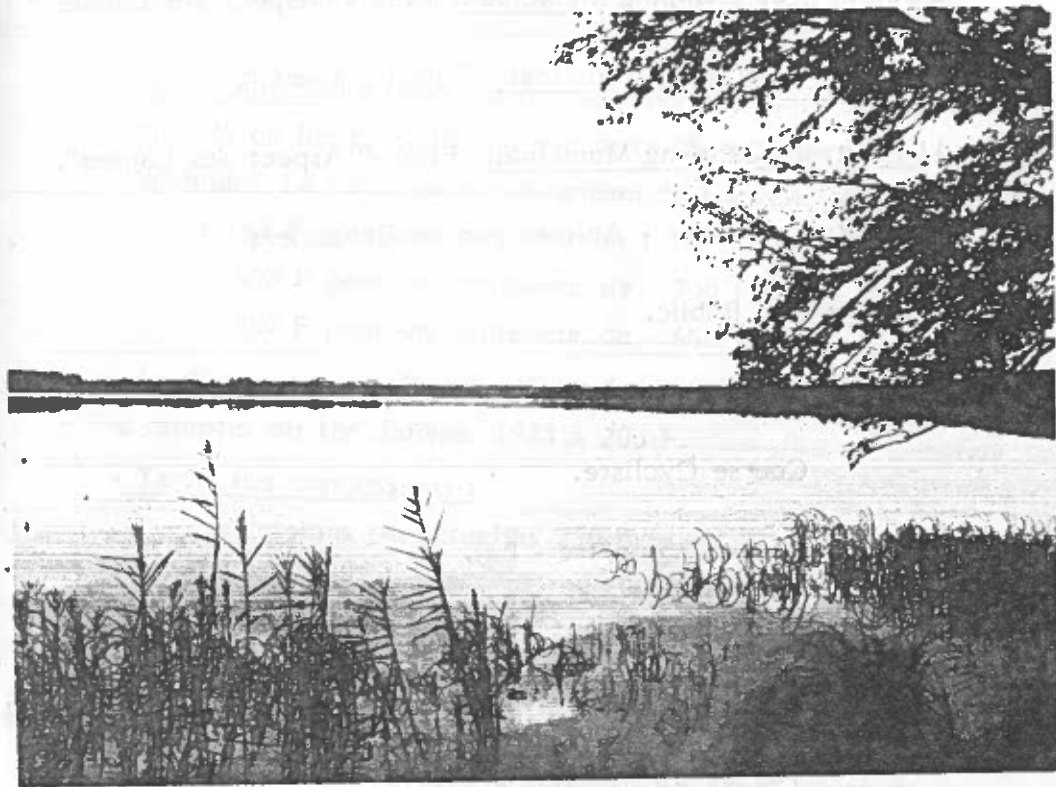


BULLETIN MUNICIPAL N°10

LOUS MITIENS



JUILLET 1988

AZUR

FESTIVITES AZUR 1988

14 Juillet: Pain et Fromage - Trotinettes -

15 Juillet: Repas Champêtre animé par Michel Etcheverry

21 Juillet, au Camping Municipal: Film : " Sport ".

22 Juillet: Sardinade - Animée par les Echassiers -

28 Juillet, au Camping Municipal: Film : "Aspect des Landes "

4 Août, au Camping Municipal: Film : " Sport ".

11 Août, au Camping Municipal: Film : " Aspect des Landes".

12 Août: Sardinade - Animée par les Echassiers.

26 Août: Bal Public.

27 Août: Trotinettes - Petits jeux.

Course Cycliste.

Repas Champêtre - Bal.

28 Août: Trotinettes.

Course à la valise

Course de Dragster à pédales.

Toro de fuego - bal.

EN FEUILLETANT LE REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Les Travaux Programmés pour l'exercice 1988, à savoir :

- . Rénovation extérieure de l'Ecole.
- . Clôture du Mini-golf.
- . Clôture après agrandissement du cimetière.
- . Réfection de la toiture de la salle des Fêtes.

Ces travaux bénéficieront d'une subvention inscrite au F.E.C. d'un montant de 17.571 F. Le Coût total est de 143.086 F.

- Des Conteneurs (dix) ont été achetés par l'intermédiaire du SITCOM de Benesse. Ils ont été installés en divers points de Commune. Le coût après subvention du Conseil Général est :

1 168 F pour un conteneur de 1 100 l

608 F pour un conteneur de 750 l

584 F pour un conteneur de 660 l.

- Le Tarif pour les fosses effectuées au cimetière a été porté à compter du 1er Janvier 1988 à 200 F.

- Tarifs des concessions :

Concessions perpétuelles 250 F 1e m²

Concessions cinquantennaires 200 F 1e m²

Concessions trentennaires 100 F 1e m².

- Un Syndicat Mixte pour la sauvegarde et la gestion des étangs landais a été constitué.

Messieurs Lacaze et Graciannette sont les délégués pour la Commune d'Azur.

- Les Tarifs Eau Potable pour 1988 ont été établis comme suit:

72 M ³	260 F
100 M ³	354 F
200 M ³	653 F
500 M ³	1.483 F
1 000 M ³	2.611 F
6 000 M ³	12.813 F

D'autre part,

Tout abonné qui aura reçu une lettre de rappel sera pénalisé d'une somme de 20 F facturée sur la quittance du prochain semestre.

Le prix de réouverture pour cause de non paiement sera supérieur au minimum d'un semestre, est fixé à 200 F.

- Un ordinateur a été acheté pour les besoins du secrétariat de la Mairie et de la gestion du Camping Municipal. Le coût est de 56.076 F Hors taxe.

- Le broyeur sera changé. Le prix est de 21.000 F.

- Le réseau électrique du lotissement "Les Pins" a été raccordé au réseau éclairage public.

- La vente des Pins effectuée en novembre 1987 (316 pins du Cap de la Lane, 1066 poteaux de Bergan, 1626 poteaux au Basque) s'est élevée au total à 389.970 F.

- Compte Administratif 1987 :

Fonctionnement : Recettes	1 642 054 F
Dépenses	1 534 591 F
Excédent	107 463 F
Investissement ; Recettes	893 527 F
Dépenses	809 531 F
Excédent	83 996 F

Camping Municipal : Recettes 809 726 F

Dépenses 696 649 F

Excédent 113 077 F

- Budget Primitif 1988 :

Fonctionnement : Recettes et dépenses s'équilibrent à :
1.537.262 F

Investissement : Recettes et dépenses s'équilibrent à :
338.254 F.

Les Travaux à réaliser sont : adduction d'eau au "Gnoy", rénovation extérieure des écoles, agrandissement du cimetière, achat de conteneurs.

- Camping Municipal :

Fonctionnement : Recettes : 835 136 F

Dépenses : 722 003 F

Investissement : Recettes et dépenses s'équilibrent à :
383 916 F (construction du 6° bloc)

- Taxe d'imposition 1988 :

T.H. 5,87% inchangée depuis 1983

T.F.B 7,26% inchangée depuis 1983

T.P. 8,50% inchangée depuis 1983

T.F.N.B. 25,00%, elle était de 17,51% jusqu'en 1984 et de
20% jusqu'en 1986.

- Droit de Pêche :

1ère Catégorie : 221,50 F

2ème Catégorie: 110,00 F

- Un marché est créé à compter du 1er Juillet 1988. Il se déroulera tous les mardis , le matin à partir de 8 Heures, Place de l'église.

-Regroupement scolaire :

Un projet de regroupement scolaire concernant les Communes de Messanges, Moliets-et-Mâa et Azur a été présenté au Conseil Municipal par Monsieur Gabard, Inspecteur d'Arrondissement.

Ce projet verrait la création d'une classe Maternelle, avec accueil des enfants dès l'âge de 2 ans, à Moliets.

Une classe cours préparatoire et une classe cours élémentaire seront installées à Azur.

La classe cours moyen se déroulera à Messanges.

Ce regroupement scolaire fonctionnerait dès la prochaine rentrée scolaire, en septembre 1988.

Le transport des enfants est effectué en car mis à la disposition gratuitement avec l'accompagnatrice des enfants, par le Conseil Général des Landes.

Les enfants des Communes d'Azur, Messanges et Moliets ne pourront plus être accueillis dans d'autres écoles primaires laïques qu'avec l'autorisation signée des maires concernés. Une participation financière pourra être demandée aux communes ou aux parents concernés.

Un Syndicat (SIVU) formé de 3 représentants de chaque municipalité concernée sera créé. Il sera chargé du fonctionnement du regroupement scolaire au niveau cantine, fournitures scolaires etc... .

ETAT-CIVIL 1er Semestre 1988.

Décès: Darrouzet Marguerite Veuve Moulet, le 12 Janvier 1988

Férou Georges, le 5 Février 1988

Toutes nos sincères condoléances.

Mariages: Tillo Martine et Barsacq Christian, le 13 Février 1988

Martins da Silva Marinho et De Sousa Moutinho Maria, le 20 Mai 1988

Dupuis Christian et Lacaze Isabelle, le 18 Juin 1988

Félicitations aux époux

Naissance: Calcos Aurélie le 3 Mars 1988.

AVEC LES ASSOCIATIONS :

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES

Comme les années précédentes, les enfants de la classe de Monsieur Lassus sont allés en classe de neige à Jezeau. Ils ont rapporté de merveilleux souvenirs des champs de ski de Peyresourde.

La Kermesse scolaire, malgré un temps médiocre le samedi a connu son habituel succès. Que tous ceux qui y ont contribué en soient remerciés et notamment Mademoiselle Sandrine Lassalle qui nous a présenté avec ses élèves un spectacle de danse de très grande qualité et très apprécié du nombreux public, Vivement l'année prochaine.

Le voyage scolaire a emmené, cette fin d'année scolaire, les parents et élèves à Gujan-Mestras, sur le site d'Aquacity

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes vous présente en début du journal, le calendrier des festivités de 1988.

Comme l'an passé, le point fort sera, le repas champêtre animé par Michel Etcheverry le vendredi 15 Juillet. On pourra réserver à l'accueil du Camping Municipal. Venez nombreux.

LA POSTE P.T.T.

Bien avant 1869, le service postal était assuré par le même facteur que Moliets. Il en sera ainsi jusque dans les années 1880.

En 1887, un voeu municipal demande à ce que le facteur de Soustons parte le matin à 9h30 et non à 6h ou 7h, afin de récupérer les dépêches arrivant de St Vincent de Tyrosse.

En 1905, le courrier est distribué tous les après-midi par le facteur venant de Soustons.

En 1910, une boîte postale mobile est installée sur la ligne des chemins de fer AZUR-DAX.

La décision de créer un bureau de poste est prise en 1913. Le descriptif du bâtiment est terminé en 1914. La construction est achevée en 1923. L'inauguration a lieu le 1er Février 1924.

Le Facteur receveur est payé par la Commune. Son traitement est voté par le Conseil Municipal. Le préposé doit par ailleurs assurer le transfert du courrier jusqu'à la gare.

La transformation du bureau des postes en établissement d'Etat interviendra en 1947. L'administration participe aux frais de loyer.

Depuis 1923, différents facteurs se sont succédés : Lacorne, Dussaubat, Lacaze.

Il faut souligner que depuis 1849, les premiers timbres postes, au prix de 20 cts sont apparus. Auparavant, le port était payé par le destinataire.

C'est en 1849, que la monnaie papier (billet de 100 Francs)

se substituait à la monnaie or.

Depuis 1984, le courrier azurien s'exproprie oblitéré d'une flamme postale.

LE TELEPHONE

En 1794, Ghatpe inventait le télégraphe.

La première ligne téléphonique AZUR - SOUSTONS date de 1906, son coût 4 420 F.

En 1907, un local est aménagé et une employée payée par le Conseil Municipal gère le poste téléphonique.

Madame Daleau Marthe est l'employée qui s'occupe également des télégrammes.

Le réseau s'agrandit et la ligne DAX-BORDEAUX et BORDEAUX-DAX est doublée EN 1913.

Depuis la construction de la poste, le local téléphonique n'existe plus, si ce n'est des cabines publiques installées dans AZUR depuis 1978. Par contre, le transport des télégrammes est toujours d'actualité et le téléphone est devenu l'ami indispensable dans toutes les familles.

Azur compte aujourd'hui 140 abonnés.